



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Médaille Bronze J.S.E.A 01.01.2024 - édition du  
18/01/2024**



## ARRÊTÉ

portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse,  
des sports et de l'engagement associatif, au titre de la promotion  
du 1<sup>er</sup> janvier 2024

\*\*\*\*

### LE PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

- VU le décret n° 70.26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports ;
- VU le décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports modifiant le décret n° 69.942 du 14 octobre 1969 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU l'arrêté de M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports du 5 octobre 1987, fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;
- VU la circulaire n° 87.197 du 10 novembre 1987 de M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports ;
- VU l'instruction ministérielle n° 2014-18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;
- VU l'avis du 7 décembre 2023 de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures pour l'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif dans la limite du contingent annuel notifié par la ministre des Sports.

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet :

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – Au titre de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée à :

- Monsieur ANDRIEUX Rémi demeurant à Cannes
- Madame CAUCHIE (veuve) née GONTIER Eugénie demeurant à Nice
- Monsieur CLERMONT Michel demeurant à Nice
- Monsieur COHEN BOULAKIA Richard demeurant à Nice
- Monsieur DODD Christian demeurant à Nice
- Monsieur DOUTEAUD Thierry demeurant à Le Tignet
- Monsieur GATTI Georges demeurant à Roquebilière
- Madame GAUTIER née DEMEY Catherine demeurant à Roquebrune-Cap-Martin
- Madame GOES Brigitte demeurant à la Colle-sur-Loup
- Monsieur HARRATHI Mounir demeurant à Le Cannet
- Madame LE VAN Marie-France demeurant à Villeneuve Loubet
- Monsieur LEGENDRE Alain demeurant à Villeneuve Loubet
- Madame MONTEL Séverine demeurant à Nice
- Monsieur ROSSO Jean-Jacques demeurant à Nice
- Monsieur ROUSTAN François demeurant à Grasse
- Monsieur TABONI Pierre demeurant à Nice
- Monsieur TOUTAIN Yann demeurant à Tende
- Monsieur WOLF Jean-Pierre demeurant à La Colle-sur-Loup

**Article 2** – le sous-préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes

Fait à Nice, le - 4 JAN. 2024

Le Préfet



Hugues MOUTOUH

S O M M A I R E

Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2
Cabinet.....	2
Medaille Bronze Jeunesse Sports Engagement Associatif.....	2
Medaille Bronze J.S.E.A 01.01.2024.....	2

Index Alphabétique

Medaille Bronze J.S.E.A 01.01.2024.....	2
Cabinet.....	2
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2